



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/2004/11
29 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation
de l'impact sur l'environnement dans
un contexte transfrontière

Troisième réunion
(Cavtat (Croatie), 1^{er}-4 juin 2004)
(Points 2 b) et 7 j) de l'ordre du jour provisoire)

**PROJET DE DÉCISION DEVANT ÊTRE ADOPTÉ À
LA TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES**

Présenté par le Groupe de travail de l'évaluation
de l'impact sur l'environnement

**DÉCISION III/10
BUDGET ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE
ALLANT JUSQU'À LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES**

La Réunion des Parties,

Rappelant sa décision II/13 relative aux dispositions budgétaires et financières pour la période allant jusqu'à la troisième réunion des Parties,

Considérant que la bonne application de la Convention suppose, notamment, la mise à disposition de ressources financières et humaines suffisantes,

Considérant également que les activités prévues dans le plan de travail précédent (décision II/11) n'ont pas toutes été exécutées faute de financement,

Estimant que les dispositions financières éventuelles à prendre au titre de la Convention devraient reposer sur des sources de financement stables et prévisibles et sur le principe du partage équitable de la charge,

Déterminée à faire en sorte que les ressources nécessaires soient affectées à la mise en œuvre des éléments essentiels du plan de travail,

Estimant qu'un régime de contributions par les Parties et d'autres États ou organisations régionales d'intégration économique, fondé sur un système de parts, peut constituer une solution [efficace et réaliste] [provisoire],

1. *Préconise* un système, en vertu duquel les pays choisissent de verser des contributions d'une valeur équivalente à un certain nombre de parts du budget;

2. *Décide* que les activités inscrites au plan de travail pour la période allant jusqu'à la quatrième réunion des Parties qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies devront être financées par des contributions de [...] parts de 1 000 dollars des États-Unis chacune, dont [...] parts pour les besoins essentiels et [...] parts pour les autres besoins non essentiels;

3. *Approuve* le budget de la Convention pour la période allant jusqu'à la quatrième réunion des Parties, y compris les postes budgétaires destinés au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, jusqu'à la quatrième réunion des Parties à la Convention ou jusqu'à la première réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole si cette dernière a lieu plus tôt, comme indiqué dans le tableau ci-après;

4. *Note* que la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole se prononcera sur toutes les questions relatives au Protocole, y compris son plan de travail et le budget correspondant;

5. *Convient* que les contributions seront affectées au budget prévu pour les différentes rubriques du tableau ci-dessous selon l'ordre de priorité qui leur est attribué [sauf si et dans la mesure où le contribuant précise qu'une contribution doit être affectée à telle ou telle rubrique];

6. *Engage instamment* les Parties ainsi que les pays qui ne sont pas parties à la Convention et les organisations internationales à apporter des contributions au budget en espèces ou en nature;

7. *Demande* que toutes les contributions en espèces soient versées au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale (Convention d'Espoo);

8. *Accueille avec satisfaction* toute contribution supplémentaire aux activités inscrites au plan de travail de la Convention;

9. *Décide* que le Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement établira un nouveau projet de décision sur les dispositions financières au titre de la Convention aux fins d'adoption à la quatrième réunion des Parties [, en fonction de l'expérience acquise entre-temps en ce qui concerne les dispositions financières adoptées à la présente réunion].

**BUDGET DESTINÉ À L'APPLICATION DE LA CONVENTION POUR LA PÉRIODE ALLANT
JUSQU'À LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES**

Priorité	Activité	Rang de priorité de la sous-activité (le cas échéant)	Notes/Sous-activités	Unité	Coût par rubrique par unité (parts)	Coût par unité (parts)	Nombre d'unités sur trois ans	Coût total sur trois ans (parts)	Contribution en nature réservée (parts)	Contributeur
Logistique (la plupart des réunions se tenant à Genève)										
1	Quatrième réunion des Parties à la Convention d'Espoo, Bucarest		Participation de pays en transition	réunions	45	170	1	170		
			Participation d'ONG		15					
			Participation de pays non membres de la CEE		25					
			Lieu d'accueil, etc.		85					
1	Première réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole (si elle a lieu avant la quatrième réunion des Parties à la Convention) ^a		Participation de pays en transition	réunions	40	140	1	140		
			Participation d'ONG		10					
			Participation de pays non membres de la CEE		15					
			Lieu d'accueil, etc.		75					
1	Réunions des Signataires du Protocole (compte tenu des économies probables en raison de la tenue de plusieurs réunions en parallèle)		Participation de pays en transition	réunions	25	40	3	120		
			Participation d'ONG		10					
			Participation de pays n'appartenant pas à la région de la CEE		5					
1	Réunions du Groupe de travail de l'EIE (compte tenu des économies probables en raison de la tenue de plusieurs réunions en parallèle)		Participation de pays en transition	réunions	25	40	4	160		
			Participation d'ONG		10					
			Participation de pays n'appartenant pas à la région de la CEE		5					

Priorité	Activité	Rang de priorité de la sous-activité (le cas échéant)	Notes/Sous-activités	Unité	Coût par rubrique par unité (parts)	Coût par unité (parts)	Nombre d'unités sur trois ans	Coût total sur trois ans (parts)	Contribution en nature réservée (parts)	Contributeur
1	Réunions du Bureau (indépendantes)		Participation de pays en transition	réunions		5	2	10		
1	Réunions du Bureau (parallèlement à d'autres réunions)			réunions		0	4	0		
1	Réunions du Comité de l'application (y compris l'analyse des résultats du premier examen de l'application, l'établissement du questionnaire révisé, l'examen de la structure et des fonctions du Comité, ainsi que l'examen des communications éventuellement reçues)		Participation de pays en transition	réunions		5	6	30		
1	Expert extérieur chargé de fournir des services de secrétariat aux fins de l'application de la Convention et du Protocole (y compris la coordination du renforcement des capacités dans le domaine de l'EIEDS, la mise au point et l'actualisation du site Web, la gestion d'un centre d'échange d'informations, la révision du questionnaire, la rédaction du deuxième examen de l'application et d'autres documents)		Expert extérieur (coûts salariaux standard de l'ONU, dont le traitement net, les taxes et les dépenses communes de personnel)	années		148	3	444		
1	Autres services de secrétariat aux fins de l'application de la Convention et du Protocole		Consultants	années	20	50	3	150		
		Supports promotionnels	10							
		Frais de voyage du secrétariat liés au plan de travail	20							

Priorité	Activité	Rang de priorité de la sous-activité (le cas échéant)	Notes/Sous-activités	Unité	Coût par rubrique par unité (parts)	Coût par unité (parts)	Nombre d'unités sur trois ans	Coût total sur trois ans (parts)	Contribution en nature réservée (parts)	Contributeur
1	Promotion de contacts avec les pays n'appartenant pas à la région de la CEE		Voyages du secrétariat et du Président	missions			5	5	25	

Activités de fond – Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

1	Échange de bonnes pratiques		Participation de représentants de pays en transition et d'ONG à trois réunions, organisées parallèlement à d'autres réunions à Genève	Manifestations parallèles		5	3	15		
1	Coopération sous-régionale		Réunions sous-régionales	coûts à la charge des participants et des pays chefs de file						
1	Renforcement des capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'autres pays	1	Élaboration d'un projet de directives par un consultant					20		
		1	Ateliers sous-régionaux	ateliers		30	3	90		
		1	Ateliers nationaux	coûts à la charge des pays						
		2	Diffusion d'une publication sur les pratiques optimales	une année		17	3	51		
		3	Cours de formation	cours		60	1	60		
1	Examen de l'application de la Convention		Pays chef de file:	inclus dans les coûts afférents au Comité de l'application et aux dépenses de secrétariat ci-dessus						
2	Examen du lien concret entre la Convention et le Protocole		Ateliers organisés parallèlement à d'autres réunions à Genève	ateliers		5	1	5		
			Préparation d'un exposé par un consultant					10		

Priorité	Activité	Rang de priorité de la sous-activité (le cas échéant)	Notes/Sous-activités	Unité	Coût par rubrique par unité (parts)	Coût par unité (parts)	Nombre d'unités sur trois ans	Coût total sur trois ans (parts)	Contribution en nature réservée (parts)	Contributeur
Activités de fond – Évaluation environnementale stratégique										
1	Activités institutionnelles et de procédure		Réunions de groupes restreints	coûts à la charge des membres des groupes restreints						
1	Analyse des besoins de renforcement des capacités dans le domaine de l'ESE		Analyse des besoins aux niveaux national et sous-régional					40	20	PNUD/BRECEI
1	Renforcement des capacités dans le domaine de l'ESE, y compris l'élaboration d'un manuel de renforcement des capacités		Rédaction du manuel					45	45	CRE
			Ateliers sous-régionaux ^b	ateliers				130	75	CRE
			Mise au point de la version définitive du manuel					35		

TOTAL (en dollars É.-U.):	1 750 000	140 000
Total (en parts):	1 750	140

Valeur de la part (en dollars É.-U.): 1 000

^a À supposer que la réunion ait lieu au même endroit que la quatrième réunion des Parties; il se peut qu'elle se tienne à Genève, auquel cas les coûts afférents au site seront moindres mais les coûts afférents aux participants seront plus élevés.

^b Le budget optimal se monte à 130 000 dollars É.-U., le budget minimum à 115 000 dollars É.-U.

CRE: Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale.

PNUD/BRECEI: Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement.
